

REPRISE « OPTION FILIERE » : 87% DE COLLECTIVITES SATISFAITES

REVIPAC vient de réaliser une enquête de satisfaction auprès des collectivités territoriales partenaires de l'option Filière pour la reprise et le recyclage de leurs déchets d'emballages ménagers relevant des standard PCNC et/ou PCC.

Si les questionnaires sont toujours en cours de dépouillement, quelques résultats sont déjà disponibles et notamment le plus significatif d'entre eux, le taux de satisfaction des collectivités quant à leur(s) contrat(s) de reprise : ainsi et globalement 87 % des collectivités se sont déclarées satisfaites ou très satisfaites par les conditions et la mise en œuvre de la gestion par la Filière de la reprise et du recyclage de leurs emballages ménagers collectés et triés.

Individualisé par standard matériau, ce pourcentage de satisfaction s'établit à 91% pour le standard PCNC et 83% pour le standard PCC.

Outre cette mesure de l'appréciation du service rendu, l'enquête s'est aussi intéressée au déroulement de la reprise opérationnelle en recensant les incidents passés et leur gestion. Elle a aussi été l'occasion de vérifier l'adéquation de la Garantie de Reprise de REVIPAC et de ses fondements aux attentes des collectivités en matière de reprise et de recyclage.

L'ensemble des résultats sera bientôt rendu public et le prochain REVIPAC INFO ne manquera pas de revenir sur cette étude

TONNAGES D'EMBALLAGES MENAGERS* RECYCLES PAR LA FILIERE : NOUVELLE HAUSSE

Alors que l'année 2021 avait déjà été marquée par une hausse des tonnages d'emballages papier-carton ménagers recyclés de 20% par rapport à 2020, la progression se poursuit sur le premier trimestre 2022.

En Tonnes		JANVIER	FEVRIER	MARS
2022	PCNC	34 073	30 784	35 844
	PCC	2 036	2 308	2 538
	TOTAL	36 349	33 092	38 382

Variation en %		JANVIER	FEVRIER	MARS
2022/2021	TOTAL PCNC	9%	7%	8%
	TOTAL PCC	-7%	15%	32%
	TOTAL	8%	7%	10%

En ce début d'année le phénomène de rattrapage semble toujours jouer au niveau de la consommation d'emballages papier-carton et donc de la « production » de déchets d'emballages, mais les performances de collecte et de tri font, sans nul doute, également partie de l'équation.

Une partie de cette augmentation des tonnages est aussi à mettre en regard de la progression du e-commerce, pourvoyeur d'emballages de produits (emballages UVC) mais également de plus en plus d'emballages logistiques qui terminent leur vie chez les ménages et se retrouvent ainsi dans le circuit des emballages ménagers. Selon les chiffres communiqués par la FEVAD, la vente de produits en ligne a augmenté de 7% sur l'année 2021 et, rappelons-le, de 42% par rapport à 2020.

Le contexte actuel rend difficile les prévisions sur l'évolution des volumes de consommation pour la période à venir et les quantités d'emballages collectés.

*Tonnages issus du circuit municipal

PRIX DE REPRISE DES EMBALLAGES PAPIERS CARTONS : DES PLUS HAUTS HISTORIQUES.

Les prix des emballages à recycler de la Filière sont toujours sur des plus hauts historiques et sont dorénavant à un niveau de prix supérieur aux soutiens à la tonne versés par CITEO. Ces prix continuent de refléter la conjonction entre, d'une part, une forte hausse (mondiale) de la demande d'emballages et d'autre part, les difficultés à s'ajuster à cette demande en raison des perturbations des chaînes logistiques, des difficultés de transport et des flux de matières désorganisés. De ce point de vue le déclenchement du conflit en Ukraine pourrait certainement affecter l'activité économique et amplifier les déséquilibres observés.

SORTE 5.02A

EN EUROS / TONNE	2021	2022	Variation 21/22
JAN	90,51	139,21	54%
FEV	93,55	144,31	54%
MARS	143,95	164,01	14%

SORTE 1.05A

EN EUROS / TONNE	2021	2022	Variation 21/22
JAN	111,48	152,08	36%
FEV	111,68	161,78	45%
MARS	166,88	181,58	9%

CEREC : MULTIPLICATION DES DEMANDES D'AVIS POUR DES EMBALLAGES PAPIER-CARTON

A ce jour, sur 259 avis délivrés depuis la création du CEREC* en 2006, 132 l'ont été sur les deux dernières années. Parler d'engouement ne serait pas adapté mais en revanche on peut clairement lier la hausse de l'activité du CEREC aux engagements pris par les industriels metteurs en marché d'utiliser plus d'emballages recyclables. Ce qui, en toute logique, doit permettre d'accroître leur recyclage et la réutilisation des matières qu'ils contiennent.

De fait, de par son expertise technique, le CEREC évalue le caractère recyclable des emballages des metteurs en marché d'emballages ménagers papier-carton et les fabricants d'emballages, et leur aptitude, une fois utilisé, à rentrer dans la filière de recyclage papier-carton sans en perturber le fonctionnement : matériaux, association de matériaux, éléments associés, adjuvants, le CEREC analyse la composition et le montage des emballages et émet ses recommandations sous forme d'avis, généraux ou techniques.

*Comité d'Evaluation de la Recyclabilité des Emballages Papier-Carton

Contact : Stéphane Roussel - 01 45 79 88 99